

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Narbonne au lieu-dit « Resplandy » déposée par la société « GDSOL 105 »

Par arrêté préfectoral du 16 septembre 2022 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du lundi 17 octobre 2022 au mardi 15 novembre 2022 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Narbonne porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur une emprise foncière de 14 ha au lieu dit « Resplandy ».

Le parc se situe à 2,5km au Nord-Ouest de Narbonne, sur des terrains agricoles au sud du site industriel Orano Malvésí.

La surface clôturée est de 10ha pour une puissance de 12 MWc. Les panneaux fixes sont orientés à 15° et de hauteur maximale 2,65m. Le site comprend en outre des locaux techniques sur 57m², des pistes sur 3,6km et une citerne de 120m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Christian MINE, directeur de service commerce et Tourisme CCI Artois, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Narbonne, siège de l'enquête – bâtiment des services techniques municipaux - 10 quai Dillon – 11100 Narbonne*, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4215>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Narbonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Narbonne*

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4215>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Narbonne – Direction de l'urbanisme CS 80823 – 11785 Narbonne cedex – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Narbonne au lieu-dit « Resplandy »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
enquete-publique-4215@registre-dematerialise.fr

Les communes concernées sont :

- Narbonne, Fleury, Vinassan, Armissan, Coursan, Cuxac-d'aude, Moussan, Marcorignan, Névian, Montredon-des-Corbières, Bizanet, Saint-André-de-Roquelongue, Peyriac-de-Mer, Bages, Gruissan, Port-la-Nouvelle et Sigean.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Narbonne* – bâtiment des services techniques municipaux - 10 Quai Dillon :

- **lundi 17 octobre 2022 de 08h30 à 12h,**
- **mercredi 02 novembre 2022 de 08h30 à 12h,**
- **mardi 15 novembre 2022 de 13h30 à 17h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Narbonne* ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4215>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

Le maître d'ouvrage et responsable du projet est la Société « GDSOL 105 » – 50 rue Etienne Marcel – 75002 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Guillaume CASTELLAZZI, chef de projets - tél. 0625 465 958
@ : guillaume.castellazzi@gdsolaire.com